

SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2015

Présents : Laurent FORGET, Eliane JUY, Guy POTERLOT, Daniel FELIX, Livia LUBIN, Marie-José HERVIEU, Dominique COPPA, Marie BASUYAU, Patricia CHAMPION et Philippe COURTOIS.

Absents excusés :

Aurore AUDOU donne pouvoir à Eliane JUY
Bruno DIDIER, Frédérique CONRAUX, Olivier PATE, et David LENOBLE.

Secrétaire de séance : Madame Livia LUBIN assistée de Madame Cathy PASQUIER

Convocation du 1^{er} décembre 2015.

La séance est ouverte à 18 heures 30 par Monsieur Laurent FORGET, Maire de la commune.

Monsieur le Maire propose d'observer une minute de silence en mémoire à Monsieur Eduardo FOLMER, conjoint de Madame Marie BASUYAU, Conseillère Municipale.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU :

Le compte-rendu du conseil municipal du 9 Novembre 2015 est adopté à l'**unanimité**.

CREER UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

- qu'il est nécessaire, pour les besoins du Service, de créer un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet avec une durée hebdomadaire de travail de 35/35^{ème}
- qu'il est nécessaire de recruter un Agent sur cet emploi.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de créer un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet avec une durée hebdomadaire de travail de 35/35^{ème}, à compter du 1^{er} janvier 2016
- dégage les crédits correspondants

CREATION D'UN EMPLOI ET RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

- que pour les besoins du Service et pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, il est nécessaire de créer l'emploi non permanent d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe,

- qu'il est nécessaire, pour les besoins du Service, de recruter un Agent non titulaire,

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de créer l'emploi non permanent d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe, de 6,30/35^{ème} pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 août 2016 (pour un accroissement temporaire d'activité, durée maximale de 12 mois, sur une même période de 18 mois consécutifs),
- dégage les crédits correspondants,
- décide de recruter à compter du 1^{er} janvier 2016 un Agent non titulaire par contrat à durée déterminée sur l'emploi créé.

REGLEMENT SALLE POLYVALENTE

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Approuve le nouveau règlement de la salle polyvalente et décide son application à compter du 1^{er} janvier 2016.

CINEMA DES ECOLES

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Décide d'offrir une sortie au cinéma aux enfants de l'école et de prendre en charge les places et le transport.

OUVERTURE DE CREDIT

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Autorise le Maire à mandater, en section d'investissement, avant l'établissement du Budget Primitif de 2016, à concurrence de 25 % des crédits ouverts au budget de la commune 2015.

Commune

Chapitre	BP 2015	25 %
16	23 897,86 €	5 974,47 €
20	26 872,82 €	6 718,21 €
21	197 733,96 €	49 433,49 €
23	267 645,82 €	66 911,46 €

TARIFS LOCATION DE SALLE 2016

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Décide les tarifs suivants :

Week-end :	250,00 €
Vin d'honneur ou réunion diverse :	90,00 €
Association pour assemblée générale :	gratuit
Location de vaisselle (forfait) :	60,00 €
Location tasses ou verres :	10,00 €
Café pour un enterrement :	gratuit
Caution pour toute location :	460,00 €
Caution pour nettoyage :	60,00 €

COLIS DES AGENTS

Le conseil municipal **décide à l'unanimité** d'offrir aux 19 personnes qui ont contribué au bon fonctionnement de la commune en 2015 un colis de Noël, sous forme de bons d'achats :

- 15 bons d'achat à 45 €,

- 4 bons d'achat à 75 €,

ainsi qu'une bouteille de Champagne.

COLIS DES ANCIENS

Le conseil municipal **décide à l'unanimité** d'offrir aux personnes de plus de 65 ans un colis de Noël d'un montant de 46 €.

BULLETTIN MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose le devis n° 03-1523 de l'entreprise CALIGRAFIK concernant l'édition du bulletin municipal de 48 pages, qui s'élève à 3 660,00 € HT, soit 4 026,00 € TTC.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Accepte le devis de l'entreprise CALIGRAFIK de 4 026,00 € TTC et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

INFORMATIONS DIVERSES

Madame Marie BASUYAU, Conseillère Municipale, remercie le Conseil Municipal pour les marques de sympathie et d'amitié lors du décès de son conjoint.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que les enrobés concernant le parking à Romery sont terminés.

Madame Patricia CHAMPION remercie le Conseil Municipal qui depuis un an, a mis à disposition du SIVOM une salle afin d'aménager leur secrétariat. Elle propose également qu'une convention de mise à disposition ou de location soit envisagée.

Séance levée à 19h45.